

REFORMER LE PILIER II DU PCRI POUR RELANCER LA COMPETITIVITE : PROPOSITIONS DE FRANCE UNIVERSITES

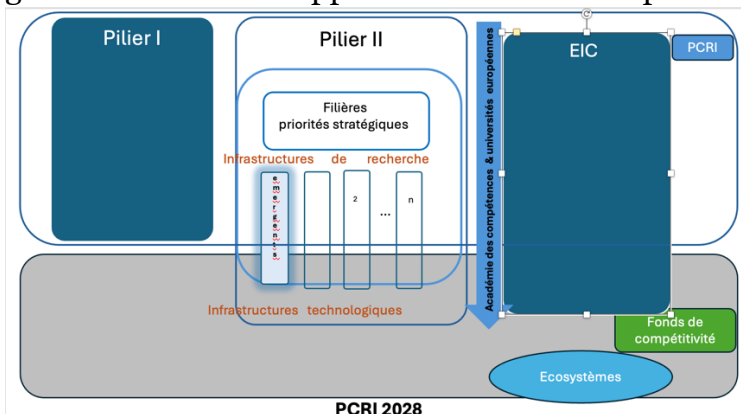
Le pilier II du programme cadre Horizon Europe fait l'objet d'une remise en question. Des voix se sont élevées pour souligner l'urgence d'un recentrage des investissements européens sur des secteurs stratégiques, mais aussi la nécessaire simplification de l'accès et de la mise en œuvre des programmes visant à renforcer l'innovation et la compétitivité européennes¹.

Dans son discours devant le Parlement européen du 18 juillet 2024, Ursula von der Leyen a proposé la création d'un fonds de compétitivité pour soutenir l'innovation et le Pacte pour une industrie propre, mais également pour développer des technologies stratégiques en Europe.

Dans ce cadre, il devient nécessaire de repenser une organisation dans laquelle les « clusters » actuels du pilier II ne permettent pas de soutenir activement des filières stratégiques. Les opérateurs de la R&D devraient participer à cette redéfinition simultanée de la compétitivité et du positionnement de l'UE. En particulier, la recherche collaborative au sein du prochain programme-cadre devra s'attacher à relayer et renforcer l'action européenne à l'aune de cette nouvelle donne.

Dans la continuité des recommandations sur la recherche collaborative qu'elle a formulées en février 2024 ([Microsoft Word - Proposition FP 10 V16 FR](#)), France Universités propose une **refonte du pilier II**, à travers notamment :

- 1) Un soutien affiché à un nombre limité de filières stratégiques, permettant de concevoir une continuité étroite et efficace entre les financements du PCRI et ceux du Fonds de compétitivité et de recherche (FC). Une filière blanche pour les thématiques émergentes à risque serait ajoutée. Le pilotage du dispositif serait confié à la DG RTD en collaboration étroite avec la DG GROW.
- 2) L'inscription des chaînes de valeur en résultant dans des écosystèmes locaux producteurs de compétences nouvelles et d'emplois de qualité, répliquables à travers des réseaux transnationaux, au sein desquels les universités joueraient pleinement leur rôle de cheffe de file.
- 3) La création d'entreprise de statut européen dont l'objectif sera de sécuriser temporairement les entreprises engagées dans les filières de priorités stratégiques-et permettant un accès aux financements (sur le modèle de DARPA européenne). Dans le cadre du PCRI et du fonds de compétitivité, elles pourraient également bénéficier d'une participation de la BEI garantissant le développement sur le sol européen



4)

1. Pour un continuum entre la recherche collaborative du PCRI et des mécanismes incitatifs au sein du Fonds de compétitivité pour renforcer des priorités stratégiques

France Universités considère que la disparition du pilier II constituerait un risque majeur pour la recherche comme pour l'innovation européennes. La recherche collaborative constitue en effet une étape indispensable pour passer des résultats de la recherche à une solution de marché. Et c'est ce continuum qui doit être renforcé et soutenu par la jonction entre le PCRI et le fonds de compétitivité sur un nombre plus restreint et visible de priorités stratégiques qui intègrent ensemble les enjeux sociétaux et industriels.

France Universités propose de renforcer cette ambition en ajoutant **des mécanismes incitatifs dans le Fonds de compétitivité** pour les projets collaboratifs qui contribuent à la résilience de l'une des filières stratégiques du pilier II. Afin de bénéficier d'un sas de protection financier d'une durée limitée, les porteurs pourraient demander à bénéficier de programmes dédiés dès qu'ils s'approchent du marché (mécanismes de dérisquage potentiellement en lien avec une DARPA européenne, transfert technologique, infrastructures technologiques)

2. Atteindre une masse critique grâce aux écosystèmes des universités et des universités européennes

Pour se développer, un projet a besoin à la fois d'un soutien industriel et de se propager à l'échelle d'un territoire, et pouvoir ensuite se déployer à l'international. On retrouve là les deux sens du terme « écosystème » tel qu'il existe au sein de l'actuel PCRI, Horizon Europe : (i) au sens de chaîne de valeur pour un secteur d'activité donné (dans la stratégie industrielle européenne notamment) et (ii) au sens du règlement d'Horizon Europe (article 2(47)) comme ensemble des acteurs susceptibles de participer sur un territoire donné au développement technologique et à l'innovation.

France Universités recommande de s'appuyer sur les établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités, ayant développé des écosystèmes d'innovation durables, susceptibles d'être répliqués et standardisés sur d'autres territoires européens, pour atteindre une masse critique permettant d'accomplir les objectifs stratégiques de la R&I européenne. Ces établissements peuvent accélérer la mise en réseau des processus ainsi que la diffusion des connaissances et des compétences entre les acteurs d'un même territoire, mais également s'impliquer dans des stratégies horizontales de chaînes de valeur distribuée sur le sol européen, *via* notamment les alliances universitaires².

L'innovation environnementale issue de la R&D académique en particulier, nécessite pour se déployer du soutien des autorités publiques, d'un engagement des parties prenantes de terrain (agences pour l'emploi et la formation, chambres de commerce, acteurs de l'économie sociale etc.), mais aussi de la participation active des citoyens, qui ne se réduise pas au rôle d'utilisateurs en bout de chaîne, garants de l'acceptabilité sociale.

² L'absence en Europe de répertoire tel que l'annuaire de la technologie, de l'innovation et des partenariats conçu par la *National Science Foundation* américaine pour renforcer ou favoriser l'éclosion d'écosystèmes d'innovation nuit à la reconnaissance d'une forme d'organisation pleinement nécessaire à l'inscription des résultats de la R&I dans les territoires mêmes.

Ces mesures d'accompagnement, visant à pérenniser au sein du marché européen l'exploitation commerciale des débouchés de la R&I financée par des fonds européens, s'accompagnerait d'un mécanisme de « dérisquage » pour les investisseurs privés sous la forme d'une garantie, qui viendrait en complément des financements de la Banque Européenne d'Investissement.

3. Un statut d'entreprise européenne pour renforcer les filières stratégiques

Parmi les mesures incitatives, France Universités propose d'ajouter **un statut d'entreprise européenne** pour les entreprises contribuant à la mise en oeuvre des filières stratégiques issues de la R&D universitaire, qui permettrait de créer un sas transitoire de protection le temps qu'elles aient franchi la vallée de la mort. En échange, l'entreprise s'engagerait à respecter des objectifs de développement durable et d'engagement en faveur de la société et de l'environnement, dont les dispositions seraient propres à chaque Etat membre, sur le modèle du statut de société à mission qui est en train de se diffuser en Europe.

4. Aligner les académies des compétences avec les instruments existants du PCRD et les enjeux de réindustrialisation

Enfin, les filières industrielles doivent solliciter le continuum recherche>innovation>formation *via* les établissements d'enseignement supérieur afin que celui-ci contribue efficacement à des chaînes de valeurs identifiées, notamment par la création de compétences sans lesquelles les nouvelles technologies ne pourront pas être absorbées ni déployées en Europe.

Pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme des filières industrielles, particulièrement dans les domaines de l'IA, de l'aérospatial et des technologies propres, France Universités **propose que les académies des compétences prévues dans le *Net-Zero Industry Act* soient dotées d'une capacité exécutive de pilotage entre la DG R&I, la DG Grow, la DG Connect, et la DG Emp ou chacune de ces DGs peut être cheffe de file en fonction des sujets**, qu'elles s'appuient sur les universités en Europe, notamment les universités européennes, qu'elles intègrent des partenariats co-programmés ou institutionnalisés en nombre resserré, et qu'elles soient financées à la hauteur des enjeux.
